

209C0876
FR0000120404-FS0362

18 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier du 17 juin 2009, la société Southeastern Asset Management, Inc (1) (6410 Poplar Avenue, Suite 900, Memphis, TN 38119, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juin 2009, par suite d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir 11 029 422 actions ACCOR représentant autant de droits de vote (2), soit 5,02% du capital et 4,27% des droits de vote de cette société (3).

(1) Agissant en qualité d'« investment adviser », pour le compte de clients.

(2) Southeastern Asset Management précise disposer du droit de vote discrétionnaire sur 11 029 422 des 12 767 422 actions ACCOR « détenues » pour le compte de ses clients.

(3) Sur la base d'un capital composé de 219 894 523 actions représentant 258 599 267 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.